



Programme de la **politique stratégique**

Positions de principe thématiques



L'ensemble des thèmes et des mesures connexes s'inscrivent dans les grands axes suivants :

1. Suivi des principes humanitaires intégrés aux Principes fondamentaux

L'action humanitaire est fondée sur des principes de base qui guident les programmes et les activités. Voici les sept principes fondamentaux qu'incarne la Croix-Rouge canadienne : humanité, impartialité, neutralité, indépendance, volontariat, unité et universalité. Ces principes nous permettent d'apporter une aide immédiate à toute personne qui en a besoin, où qu'elle soit, sans distinction de race, de croyance politique, de religion, de condition sociale ou de culture. ¹

2. Réforme des systèmes favorisant l'action humanitaire

Notre action et nos activités humanitaires s'inscrivent dans un environnement réglementaire, politique, juridique et programmatique englobant des entités opérationnelles et institutionnelles interconnectées qui fournissent une aide humanitaire dans des contextes internationaux et nationaux. Ces entités sont diverses, remplissent et servent différentes fonctions et ont des intérêts variés. ²

Les systèmes et leurs mécanismes de soutien ont des forces, des lacunes et des faiblesses. La Croix-Rouge canadienne participe activement aux initiatives visant à combler ces lacunes et ces faiblesses à l'aide de la réforme. Voici les principales initiatives de réforme dont la Croix-Rouge canadienne et le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (le Mouvement) dans son ensemble assurent le suivi et la promotion : veiller à ce que les systèmes soient fermement ancrés dans l'adoption de l'approche de localisation et la capacité d'agir des acteurs locaux, qu'ils reflètent la complexité actuelle des crises, qu'ils soient flexibles et adaptables, qu'ils accordent une place centrale à la voix des personnes les plus touchées et qu'ils disposent d'une main-d'œuvre humanitaire adéquate pour intervenir.

3. Action anticipée renforcée

L'action anticipée, y compris les mesures visant à réduire les risques et favoriser la résilience, est un ensemble de mesures prises pour prévenir ou atténuer l'incidence des dangers ou des catastrophes connus ou potentiels afin de réduire ou de prévenir les effets aigus avant qu'un événement ne se produise. ³

4. Principe visant à s'abstenir de porter préjudice

Le principe selon lequel les membres du personnel humanitaire doivent faire tout ce qui est raisonnablement possible pour atténuer ou éliminer les risques d'effets négatifs de leurs interventions (y compris la mise en œuvre des programmes et des normes) sur les personnes qu'ils servent, notamment l'exploitation des personnes et de l'environnement, la violence physique et les abus sexuels commis par les travailleurs et travailleuses humanitaires.

5. Respect au droit international humanitaire (DIH)

Fondamental au rôle d'une société nationale au sein du Mouvement, le DIH est une branche du droit international composée de règles qui visent, pour des raisons humanitaires, à limiter le recours à la violence dans les conflits armés. Le DIH protège et épargne les personnes qui ne participent pas ou plus directement ou activement aux hostilités, en plus de régir l'utilisation des techniques et des moyens de guerre. Il restreint la force et la violence nécessaires pour atteindre l'objectif du conflit qui, indépendamment des causes défendues, ne peut être que d'affaiblir le potentiel militaire de l'ennemi perçu. Le DIH est également connu sous le nom de « droit de la guerre » ou de « droit des conflits armés ». ⁴

6. Protection, égalité des genres, inclusion sociale, engagement communautaire et redevabilité (PGIE)

- Protection — garantir le respect des droits des personnes et préserver la sécurité, l'intégrité physique et la dignité des personnes touchées par des catastrophes, des situations d'urgence ou des conflits. ⁵
- Égalité des genres — les femmes et les hommes jouissent du même statut et ont le même accès à des possibilités de réaliser leur plein potentiel dans le respect de leurs rôles pour contribuer au développement national, politique, économique, social et culturel et de bénéficier équitablement des résultats. ⁶
- Inclusion sociale — le processus d'amélioration des capacités, des possibilités et de la dignité des personnes qui ont été désavantagées pour des motifs liés à leur identité afin qu'elles puissent contribuer à leur société. ⁷
- Engagement communautaires et redevabilité — une approche des programmes et des opérations du Mouvement qui reconnaît et valorise tous les membres de la communauté en tant que partenaires égaux, dont les divers besoins, priorités et préférences guident toutes nos actions. ⁸

1 https://www.croixrouge.ca/a-propos-de-nous/au-sujet-de-la-croix-rouge-canadienne/principes-fondamentaux-de-la-croix-rouge?lang=fr-CA&_ga=2.173590054.466444025.1666616215-378196243.1666616215

2 (Page en anglais seulement :) <https://www.oecd.org/dac/imagining-humanitarian-aid.htm>

3 <https://www.international.gc.ca/news-nouvelles/2022/2022-05-14-saaha-raah.aspx?lang=fra> et (en anglais seulement) <https://www.ifrc.org/document/operational-framework-anticipatory-action-2021-2025>

4 <https://www.icrc.org/fr/document/quest-ce-que-le-droit-international-humanitaire>

5 <https://www.ifrc.org/fr/media/12346>

6 <https://www.un.org/fr/global-issues/gender-equality>

7 <https://www.worldbank.org/en/topic/social-inclusion#1>

8 https://communityengagementhub.org/wp-content/uploads/sites/2/2021/11/RCRC_CEA_Guide_2022.pdf



Turkish Red Crescent

Position de principe

Changements climatiques et crises environnementales

La Croix-Rouge canadienne reconnaît que les catastrophes liées au climat et les événements météorologiques extrêmes ne sont pas exceptionnels, mais au contraire, qu'ils augmentent en fréquence, en complexité et en gravité. Nous reconnaissons également que les changements climatiques et les crises environnementales constituent une crise humanitaire dont l'impact, disproportionné sur les personnes marginalisées en raison de leur statut social, juridique ou économique, peut entraîner des conflits, des catastrophes, la perte de vies humaines et de moyens de subsistance, ainsi que des déplacements, l'exploitation, la faim chronique et l'insécurité alimentaire. En tant qu'organisation axée sur la préparation aux urgences tous risques, la réduction des risques, l'intervention et le rétablissement au Canada et à l'étranger, la Croix-Rouge canadienne s'engage à :

- revendiquer la mise en œuvre de politiques et de programmes d'adaptation aux changements climatiques, de réduction des risques, d'atténuation et de réduction des émissions auprès des paliers de gouvernement et des partenaires qui se penchent sur l'ensemble de l'environnement des risques afin de cerner les lacunes et de proposer des solutions;
- travailler avec ses partenaires pour faire face aux répercussions financières, sociales et sanitaires de plus en plus importantes des catastrophes et des changements climatiques, en mettant l'accent sur le soutien aux communautés résilientes, la réduction des effets humanitaires des changements climatiques et le renforcement de la résilience inclusive;
- préconiser des changements systémiques pour améliorer l'efficacité des systèmes de réponse aux effets des changements climatiques;
- accroître notre responsabilité en ce qui concerne les changements climatiques, et inclure des considérations relatives aux changements climatiques et des mesures anticipées dans la planification, la préparation et l'exécution des programmes;
- chercher des voies culturellement appropriées pour aborder la préparation, la réponse, le rétablissement et la résilience, et favoriser l'adoption des considérations autochtones distinctes en lien avec les changements climatiques et les crises environnementales.

Migrations et déplacements de populations



Le taux de migration internationale (volontaire et involontaire), incluant les déplacements internes, continue d'augmenter en raison de l'évolution et l'expansion des conflits, des crises et des catastrophes complexes partout dans le monde et au Canada. La Croix-Rouge canadienne reconnaît que toutes les personnes migrantes sont confrontées à des risques et à des obstacles durant leurs déplacements, lorsqu'elles se trouvent dans un pays ou une communauté d'accueil, lors de leur réinstallation ou lorsqu'elles tentent de rentrer chez elles. Au nombre des risques et obstacles figurent l'exploitation, la violence, la séparation des familles, le manque d'accès aux services sociaux et de santé, les barrières culturelles et linguistiques, la discrimination et l'exclusion. En réponse aux problèmes humanitaires vécus par les personnes migrantes au Canada et à l'étranger, la Croix-Rouge canadienne s'engage à :

- revendiquer la protection des personnes migrantes, le respect de leurs droits et leur possibilité d'avoir accès à l'assistance dont elles ont besoin, quel que soit leur statut juridique, tout au long de leur cheminement, conformément au droit international humanitaire et aux cadres internationaux et nationaux applicables;
- travailler avec ses partenaires et les gouvernements pour cerner les lacunes dans les politiques, les programmes et les services, y compris le besoin de réponses holistiques, de solutions durables et de mesures d'aide globales, ainsi que la reconnaissance et l'inclusion de nouveaux types de personnes migrantes, notamment, les personnes dont le déplacement s'attribue aux changements climatiques;
- reconnaître et donner la priorité aux besoins individuels et aux vulnérabilités spécifiques des personnes migrantes et s'efforcer de mieux intégrer ces aspects dans notre travail pour offrir les services nécessaires d'une manière sécuritaire sur le plan culturel, dans le respect du principe visant à s'abstenir de porter préjudice et des principes sous-tendant la PGIE, ainsi que l'engagement communautaire et la redevabilité;
- accroître notre responsabilité grâce à la mise en commun des connaissances et des possibilités d'apprentissage et de formation au sein de notre organisation, auprès de nos partenaires et auprès des personnes que nous servons.

Inégalités en matière de **santé** et de bien-être

La Croix-Rouge canadienne reconnaît que les écarts de richesse et de pauvreté entre les genres se creusent.

Cette situation s'attribue à plusieurs facteurs, comme les effets de plus en plus importants des changements climatiques, l'accroissement des déplacements en raison de la migration, de l'urbanisation et des inégalités économiques croissantes que continuent d'exacerber des événements comme la pandémie de COVID-19, le conflit en Ukraine et de nombreux conflits prolongés (p. ex. au Yémen et en Syrie).

Cette situation entraîne des conséquences étendues qui incluent une dégradation de la santé, tant mentale que physique, et l'augmentation du nombre de personnes confrontées à la pauvreté et à l'extrême pauvreté. Les personnes qui se trouvent déjà dans une situation de vulnérabilité et qui sont marginalisées sont touchées de manière disproportionnée, avec peu ou pas d'accès aux soins de santé ou aux systèmes de soutien de base. En s'appuyant sur son expérience et son expertise en matière de santé, la Croix-Rouge canadienne s'engage à :

- améliorer sa responsabilité envers les personnes que nous servons en intégrant les déterminants sociaux de la santé et la résilience inclusive dans ses activités de planification, de préparation, de réponse et de plaidoyer;
- travailler avec ses partenaires pour promouvoir et défendre l'adoption de changements systémiques et d'approches holistiques en matière de santé et de bien-être dans les programmes et les politiques, y compris l'intégration des perspectives autochtones sur la santé;
- poursuivre les efforts visant à combler les lacunes des systèmes de santé, notamment les obstacles à l'inclusion et à un accès sûr et digne aux soins de santé, et cerner les facteurs qui influencent la santé et le bien-être, comme les changements climatiques.



J. Keith Howie Photography



Position de principe

Réconciliation avec les Autochtones

Compte tenu des effets du colonialisme, des préjudices subis au fil du temps et du maintien des structures colonialistes, les peuples autochtones du monde entier sont plongés de manière disproportionnée dans la pauvreté et dans des situations de vulnérabilité structurelle. Les communautés autochtones n'ont pas un accès équitable aux soins de santé, aux possibilités de participation économique et à la justice et elles ne sont souvent pas incluses dans les processus décisionnels. En outre, dans bien des cas, les pratiques et les connaissances culturelles autochtones ne sont pas reconnues, ce qui impose un préjudice supplémentaire aux peuples autochtones. La Croix-Rouge canadienne s'est engagée à favoriser la réconciliation et à travailler en collaboration avec les peuples autochtones conformément aux principes humanitaires. Elle est guidée par son Cadre de travail auprès des communautés autochtones et par les principes énoncés dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Afin de poursuivre son engagement envers la réconciliation, la Croix Rouge canadienne s'engage à :

- revendiquer l'adoption intégrale de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones au Canada;
- collaborer avec les peuples autochtones et tirer des apprentissages de cette collaboration afin de favoriser la décolonisation et de mettre au point des approches culturellement appropriées pour offrir des programmes et des services;
- accroître notre responsabilité en collaborant avec les peuples autochtones, en les écoutant et en tirant des apprentissages de ces échanges;
- rechercher les occasions de travailler avec les Sociétés nationales partenaires afin de tirer des apprentissages de ces collaborations et de cerner les lacunes dans les approches de travail avec les communautés autochtones dans divers contextes à l'échelle mondiale; et
- revendiquer l'inclusion des peuples autochtones et de leurs connaissances et expériences dans la prise de décisions avec les partenaires, y compris les paliers de gouvernement.

Inclusion et équité sociale

La Croix-Rouge canadienne reconnaît que les gens vivent différemment des situations, notamment des crises et les catastrophes, en fonction de facteurs tels que les capacités, l'âge, la langue, la culture, le genre, l'orientation sexuelle et la race.

Ces différences d'expérience ont une incidence sur l'efficacité et la pertinence des mécanismes utilisés dans les politiques et les programmes, notamment les mécanismes de préparation, d'intervention et de rétablissement. Guidée par les principes et le cadre établis en matière de PGIE, la Croix-Rouge canadienne s'engage à promouvoir et à renforcer ses approches d'inclusion et d'équité sociale. Plus particulièrement, la Croix-Rouge canadienne s'engage à :

- améliorer les pratiques et les approches qu'elle privilégie afin d'intégrer l'expérience et les voix des personnes que nous servons dans la conception des programmes et des politiques, en adoptant une approche intersectionnelle pour combler les lacunes dans les services et favoriser l'adoption de cheminements appropriés et sécuritaires sur le plan culturel;
- revendiquer une excellente intégration des considérations et des composantes relatives à l'inclusion et à l'équité sociale dans les programmes et les politiques du gouvernement, en veillant à ce qu'un financement puisse assurer leur incorporation durable et significative;
- travailler avec des partenaires internes et externes pour accroître la sensibilisation à l'inclusion et à l'équité sociale.

